

Cadre socio-éducatif - CSE

Informations sur le concours

Publié le :	15-10-2025
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	15-12-2025
A propos du poste :	

Au sein du CHRS Les Primevères de Reims, le la cadre socio-éducatif exerce les missions suivantes :

- >Organiser le fonctionnement du service hébergement du CHRS Les Primevères (100 places installées en 23 habitats regroupés et en diffus en quartier Croix rouge et Croix du sud)
- >Manager les équipes sociale, technique et administrative du service, et coordonner leurs missions et leurs interventions auprès des résidents
- > Apporter un soutien et un cadre socio-éducatif au travail des professionnels dans leurs actions d'accompagnement social global des personnes seules et familles
- >Coordonner et animer les projets collectifs
- >Assurer la bonne gestion financière des services
- >Participer au pilotage de l'activité du service
- >Participer à l'organisation de la vie sur le CHRS, assurer la bonne utilisation et sécurité des biens et personnes au sein des hébergements.

Informations sur l'établissement

Nom :	CHRS LES PRIMEVERES
Ville :	51100 Reims
Site	https://www.reims.fr/solidarite-sante-seniors/reims-ville-solidaire/le-centre-communal-daction-sociale
Web :	/insertion-et-logement

Pour candidater

Date limite de candidature :

15-11-2025

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées :

- A l'article 6 – 1° du décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière, à savoir :

1° Avoir la qualité d'Assistant socio-éducatif, de Conseiller en économie sociale et familiale, d'Éducateur technique spécialisé, d'Éducateur de jeunes enfants ou d'Animateur à condition d'être titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale »

2° Justifier au 1er janvier de l'année du concours d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique

- A l'article L321-1 du code général de la fonction publique qui dispose notamment que nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1° S'il ne possède pas la nationalité française ou n'est pas ressortissant des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;

2° S'il ne jouit pas de ses droits civiques ;

3° Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

4° S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du code du service national ;

5° Le cas échéant, s'il ne remplit pas, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions.

Pièces à fournir :

1° Les diplômes ou certificats dont les candidats sont titulaires ;

2° Un curriculum vitae dactylographié, le cas échéant accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Un dossier constitué établi conformément au modèle type figurant à l'annexe de l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière, à savoir :

- une présentation de la formation initiale et de la formation professionnelle tout au long de la vie et du niveau de qualification ;

- une présentation du parcours professionnel ;

- une présentation des acquis de l'expérience professionnelle, des aptitudes et de la motivation en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques (2 pages maximum) ;

- une description d'une réalisation professionnelle au choix (2 pages maximum).

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHRS Les Primevères
24 cour Général Eisenhower
51100 REIMS